

Adaptation habitat / Rénovation énergétique

(locataire ou propriétaire)

Selon votre situation, contactez le bon interlocuteur ! Contactez également la mairie de votre commune.

1. Espace Conseil Habitat, pour tous les habitants de l'Agglomération du Choletais :

Des conseils gratuits pour tous vos projets en habitat : la construction, les travaux de rénovation énergétique, l'accèsion à la propriété, la location, les aspects juridiques, les modes de financements...

Sur rendez-vous (accueil de l'Hôtel de Ville/Agglomération - entrée via l'esplanade).

Tél. 02 41 18 01 08 Courriel : contact@espace-france-renov.fr

2. Les aides gouvernementales Ma PrimeRénov' / Ma PrimeAdapt'

L'Etat propose des aides financières pour les propriétaires privés qui entreprennent des travaux de rénovation dans leurs logements (tout type de travaux sauf travaux de décoration). Sous conditions de ressources – Revenu Fiscal de Référence inférieur à 22 015€ (personne seule) et 32 197€ (couple).

Site : <https://www.anah.gouv.fr/>

Tél. 02 41 18 80 79 Courriel : cellulehabitat@maine-et-loire.fr

3. Les aides financières pour les habitants du centre historique de Cholet

Contactez CITEMETRIE

Permanences sur rendez-vous : Tél : 02 41 48 14 36 Courriel : opah.cholet-coeurdeville@citemetrie.fr

4. Les aides financières pour les habitants des centres-bourgs (Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Coron, La Fosse-de-Tigné (Lys-Haut-Layon), La Plaine, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Les Cerqueux-sous-Passavant (Lys-Haut-Layon), Maulévrier, Montilliers, Nuaillé, Nueil-sur-Layon (Lys-Haut-Layon), Passavant-sur-Layon, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Tigné (Lys-Haut-Layon), Tancoigné (Lys-Haut-Layon), Trémont (Lys-Haut-Layon), Vezins, Vihiers/Le Voide/Saint-Hilaire-du-Bois (Lys-Haut-Layon).

Le bureau d'études Alter public a été mandaté par l'Agglomération du Choletais pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches et vous conseiller sur la faisabilité technique et financière de votre projet de rénovation.

Tél : 02 59 10 12 34 ou 02 41 46 80 41 Courriel : opah.choletais@anjouloireterritoire.fr

5. Autres aides financières :

Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) : Les fournisseurs d'énergie peuvent proposer des aides financières aux particuliers pour financer partiellement ou totalement leurs travaux d'économies d'énergie dans leur logement. Il est ainsi possible d'obtenir une aide Certificat d'économie d'énergie (CEE) pour des travaux standards. Le montant de l'aide proposée tient compte de l'ampleur des économies d'énergie réalisées et de vos revenus. Plus d'informations sur le site France Rénov ou au 0 808 800 700 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition).

6. Vous pouvez également contacter le **service d'action sociale de vos caisses de retraite principale** (hormis pour les retraités CARSAT) et **complémentaire**.

7. Vous pouvez également contacter le **Centre des Impôts** afin de savoir si certains travaux peuvent ouvrir à crédit d'impôts (selon votre situation).



Ne pas commencer les travaux avant l'acceptation de votre dossier de demande de subvention.